SAS ABA TRANSPORTS

263 Chemin du Vallon des
Brayes
13880 Velaux
Capital : 1 800 euros
RCS SALON DE PROVENCE : 983 361 411

PROCES VERVAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

L'an Deux mille vingt quatre , le 16 avril, les associés de la SAS ABA TRANSPORTS au capital de 1 800 euros, se sont réunis à onze heures dans les locaux du siège, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Madame Kerrouche Loubna, née le 27/04/2002 à Aubagne, demeurant au 32 Bd Paul Claudel 13009 Marseille, de nationalité française

Madame Krrouche Loubna est élue présidente de l'assemblée à l'unanimité.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires et ordinaires conformément aux dispositions statutaires et légales.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.
- Les lettres de convocation des associés ;

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Or La Présidente dre du jour :

- Augmentation de Capital en Apport en numéraire.

Première résolution

La Présidente expose que les associés souhaitent augmenter le capital de la société de 1800 euros en apport en numéraire. Le nouveau capital sera de 3600 euros. Les parts sociales sont désormais de 100 part avec 36 euros de Valeur nominale chacunes.

La Présidente propose de soumettre la résolution aux voix. Voix pour..... 100
Voix contreaucune
Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

L'augmentation de capital de la société est acceptée à compter du 16/04/2024

SAS ABA TRANSPORTS

263 Chemin du Vallon des
Brayes
13880 Velaux
Capital : 1 800 euros
RCS SALON DE PROVENCE : 983 361 411

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, a été dressé, le présent procès verbal, qui a été signé par la gérance et visé par les associés.

Madame KERROUCHE LOUBNA
Présidente

